



CTSD DHG vendredi 26 janvier 2017

Déclaration préalable de la FSU

Des circonstances particulières président à ce CTSD. Nous préparons la rentrée 2018 sans savoir quels seront les textes en vigueur, mais nous voyons déjà dans nos terminales le dispositif ParcoursSup, qui n'est pas voté ! -en toute illégalité donc. Les consultations de la commission Mathiot avec des interlocuteurs plus ou moins représentatifs et ce qui en a filtré ont suscité des inquiétudes chez les enseignants (notamment en langue, SVT...). Mais surtout derrière ces coups de sonde se dessine la même logique, du collège au supérieur. Les arbitrages tardifs du ministre ne changeront pas la volonté de gérer les flux et de réduire les coûts. Les élèves et les étudiants en feront les frais ; quant aux fonctionnaires, ils sont en ligne de mire. En effet l'affirmation de « la fin du mythe de l'accès à l'université pour tous » a le mérite de la clarté. Pour barrer l'accès au supérieur il faut: une orientation précoce, l'apprentissage soumis aux besoins locaux, des « attendus » pour le supérieur corrélés au niveau socio-économique et culturel, on est loin de l'ascenseur social et de la démocratisation. La remise en cause du système éducatif et de nos métiers à travers les missions et les statuts est profonde.

C'est pourquoi la FSU participe aux mouvements du 1er février à l'appel du SNESUP-FSU entre autres pour une université ouverte, et appelle à la grève du 6 février dans le 2nd degré contre les effectifs pléthoriques, les fermetures de poste et pour combattre la logique de tri social.

Le département des Hauts-de-Seine subit, comme l'ensemble de l'académie de Versailles, les conséquences de la politique d'austérité du gouvernement dans l'Education nationale. La dégradation des conditions d'enseignement se confirme.

En collège, la dotation n'augmente que de 1.5 % pour une croissance démographique de 2.16%. En lycée, même si les effectifs augmentent peu, la dotation stagne (0,07%) alors que nous dénonçons depuis plusieurs années les classes surchargées. Ce problème va donc s'accroître. De plus, pour compenser le refus de créer des postes à hauteur des besoins ainsi que la suppression d'emplois de stagiaires, les HSA connaissent une forte augmentation : on passe de 6.4 % à 7.5 % d'HSA dans les dhg des collèges, de 11.9 % à 12.35 % dans celles des lycées.

Dans certains lycées, la forte hausse des HSA se combine avec une forte chute des Heures postes (le lycée l'Agora de Puteaux perd ainsi 111 heures poste mais doit absorber 74 HSA en plus).

L'absorption des HSA ne doit pas mettre en péril des postes, ni empêcher des créations. En lycée, le taux d'HSA interroge enfin sur les conséquences à venir de la réforme du baccalauréat et du lycée qui semble inciter l'administration à bloquer les créations de postes.

Ces éléments démontrent que les moyens alloués sont encore insuffisants. Le H/E se détériore donc dans plusieurs établissements, avec comme conséquence une aggravation des sureffectifs.

En collège, les bilangues, LCE et LCA et les sections sportives ne sont pas financées hors DHG. initiale. Cette situation est d'autant plus problématique que la marge forfaitaire attribuée à chaque collège passe de 8 à 6 heures. Or, les LCE, bilangues et LCA se multiplient, comme l'indique la nouvelle carte des langues. Certains collèges empilent ces dispositifs, sans qu'ils soient financés. Le principe de l'autonomie ne doit pas aboutir à une concurrence entre les disciplines et/ou entre les établissements. Cette situation intenable démontre à nouveau les effets négatifs de la réforme du collège dénoncés dès le début par le Snes-FSU.

Plus globalement, nous contestons à nouveau le principe de la dotation à la structure en fonction de 30 élèves par classe en collège et 35 en lycée et 30 en lycée professionnels, sauf exception. Ce système crée un effet de seuil qui aboutit à de fortes fluctuations dans les moyens attribués. Certains établissements voient leur DHG fortement chuter, sans lien avec les prévisions de baisse d'effectifs. Ce mode de calcul pénalise tout particulièrement les collèges REP et REP+. Il ne concourt pas à la stabilité des équipes pédagogiques, élément pourtant fondamental dans ce type d'établissement.

Nous nous interrogeons sur les évolutions à l'intérieur de communes comme Asnières qui semblent traduire des stratégies d'évitement au détriment des collèges les plus fragiles.

Pour les lycées, les programmes de rénovation se conjuguent avec le manque de places dans les lycées. Ainsi le lycée Albert Camus de Bois-Colombes perd 298 élèves et 299 heures, 208 heures postes, ce qui représente un nombre conséquent de MCS. Où seront affectés ces collègues ? A Boulogne, les conditions de création du nouveau lycée et les conséquences pour le lycée J. Prévert restent floues. Nous rappelons aussi les interrogations des enseignants du lycée Joliot Curie et du lycée Langevin de Nanterre sur les conséquences de la fusion des deux établissements. Il ne faudrait pas non plus que la fin des travaux au lycée Joliot Curie soit un prétexte pour augmenter les effectifs par classe.

Enfin, nous souhaitons avoir des réponses claires sur la pérennité ou non des ETP supplémentaires attribués l'an dernier à certains lycées fragiles. A cette occasion, nous rappelons que l'Education prioritaire ne doit pas s'arrêter au collège.